



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:

Mo:
bi:

20097580

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

13 AOUT 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0425 621 548

Nom

(en entier) : **SOCIETE COOPERATIVE POUR LA RESTAURATION ET
L'EXPLOITATION DE TAVERNES**(en abrégé) : **SOCOREST**Forme légale : **Société coopérative (ancien statut)**Adresse complète du siège : **Chaussée d'Alsemberg 421 - Braine-l'Alleud****Objet de l'acte : Publication complémentaire - Nomination**

Une erreur matérielle s'est glissée à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2020.

En cours de publication :

Il y a lieu de lire en plus :

Sur proposition de Monsieur Roger Plas et de Madame Contignac il est demandé à Monsieur Stanislas de Lantsheere d'intervenir dans la gestion de la société, il lui est également demandé de pouvoir représenter et engager la société Socorest en justice.

Le mandat qu'il lui est conféré s'exécutera à titre gratuit.

Monsieur Stanislas de Lantsheere accepte.

Ce mandat est valable pour une durée de trois ans à dater de cette publication.

L'assemblée mandate J.Jordens sprl / Serge Solau aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Serge Solau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).